



MINISTÈRE
DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'ÉQUIPEMENT,
*en charge des transports aériens,
terrestres et maritimes*

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 05543 / MGT/DPAM du 23 JUIN 2023

proclamant les résultats de la session d'examen n° 02-2023/BCPL conduisant à l'obtention du module 2 "Technique du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti) du 12 au 13 juin 2023

LE MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX, DE L'ÉQUIPEMENT,
en charge des transports aériens, terrestres et maritimes

NOR :
DAM23505881AM

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié, portant nomination de la Vice-Présidente et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;

Ampliations :

PR-REG 2
MGT 1
DPAM 1
CMMPF s/c 1
DPAM

Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 4905 MGT du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Lexpol :

SGG-DMRA-JOPF

Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;

Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté n° 5100 MGT/DPAM du 6 juin 2023 modifié arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale conduisant à l'obtention du module 2 du brevet de capitaine de pêche au large, organisées à Papeete (Tahiti) du lundi 12 juin au mardi 13 juin 2023 inclus ;

Vu l'arrêté n° 5386 MGT/DPAM du 19 juin 2023 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention des modules 1 et 2 du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) du 24 au 25 avril 2023, et du 12 au 13 juin 2023, et du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Mataura (Tubuai) le 18 avril 2023 ;

Vu le procès-verbal n° 02-2023/BCPL du mardi 20 juin 2023 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 2 "technique du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 02-2023 tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 12 au 13 juin 2023 ;

ARRETE



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le **mardi 20 juin 2023** pour la délivrance du module 2 "technique du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° **02-2023/BCPL** tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du **12 au 13 juin 2023**.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « technique du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 18
Candidats présents : 16
Candidats absents : 2
Candidats admis : 8
Candidats recalés : 8

BRUNEAU James, Piga
GUEIRARD Olivier, Francis
LAVASELE Ipassio
MATEAU Taneehu, Bernard
TAUHIRO Tamatea, Eddy
TEHAHE Jimmy
TEINAURI Tepeva
TOHIAKI Xavier, Tetouapoenaiiki

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

23 JUIN 2023

Pour le Ministre
des grands travaux,
de l'équipement,
*en charge des transports aériens,
terrestres et maritimes*
et par délégation,
la Directrice

des affaires maritimes polynésiennes

**Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes**

Gatherine ROCHETEAU

Charles TAPUTUARAI

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



H. TEANOTOGA

